RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 05360
Numéro SIREN : 830 134 193
Nom ou dénomination : SIMUPLUS

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt 54258

SIMUPLUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social : 201, Terrasse de l'Université - 92000 NANTERRE
R.C.S. de NANTERRE : 830 134 193
Siret n° : 830 134 193 00028 - Code A.P.E. : 7739Z

Procès verbal de l'Assemblée Générale des associés du 29 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf octobre à dix heures,

les associés de la société « **SIMUPLUS** », Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €, *divisé en 400 actions de 100 €* chacune, dont le siège social est à NANTERRE (92000) 201, Terrasse de l'Université, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n° 830 134 193, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par la **S.A.R.L. LEASECORP, représentée par Monsieur Jonathan HAYOUN**, Présidente.

Monsieur Nicolas LOTH, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de la séance.

La Présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 associés, représentant 400 actions sur les 400 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

La Présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par la Présidente :

* la feuille de présence,
* le rapport de la Présidente,
* le texte des projets des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés à l'associée dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Décision de dissolution anticipée de la société.***
- ***Pouvoirs en vue des formalités.***

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidente.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

JH NL

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2017**, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 29 juin 2018, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de **16.217 €** pour un capital de 40.000 €, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce (sur renvoi opéré par l'article L. 227-1 du même code) décide la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est REJETEE à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

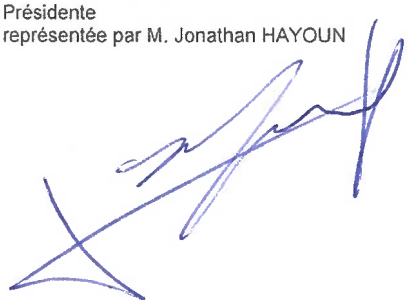
L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par la Présidente de séance et les associés présents pour servir et valoir ce que de droit.

S.A.R.L. LEASECORP
Présidente
représentée par M. Jonathan HAYOUN



S.A.R.L. NIT HOLDING
associée
représentée par M. Nicolas LOTH



JH NL